

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 22 octobre 2020

# Zonages d'études 2020 à La Réunion Aires d'attraction des villes et unités urbaines

L'Insee diffuse un nouveau zonage national sur les **aires d'attraction des villes**, qui permet de déterminer l'influence qu'exerce une ville sur les communes qui l'environnent. Ce zonage se substitue au zonage en aires urbaines de 2010. À cette occasion, un *Insee Analyses La Réunion* est publié : il présente les principales caractéristiques de ce zonage pour le territoire de La Réunion.

Par ailleurs, l'Insee met également à jour son zonage en **unités urbaines**, dont la précédente version datait de 2010. Ce zonage permet de caractériser les communes selon la double approche de la continuité du bâti et du nombre d'habitants. L'unité urbaine définit la ville comme une zone bâtie, avant même de définir l'influence qu'elle peut exercer sur son environnement.

## 1/ Les aires d'attraction des villes 2020 à La Réunion

### Deux aires d'attraction particulièrement étendues et peuplées au Nord et au Sud

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. À La Réunion, les sept aires d'attraction des villes regroupent 22 des 24 communes et 99 % de la population de l'île. Deux aires d'attraction regroupent plus de 200 000 habitants, autour des pôles de Saint-Denis au nord et de Saint-Pierre - Le Tampon au sud. À l'Ouest, les communes sont sous l'influence de plusieurs villes, y compris du nord et du sud, même si les villes de Saint-Paul et du Port concentrent les trois quarts des emplois de la microrégion. En dehors des aires d'attraction du nord, de l'ouest et du sud, qui concentrent 92 % de la population et 94 % des emplois de l'île, une aire de taille moyenne est située à l'est, autour de Saint-Benoît. Trois communes de l'île - Cilaos, Saint-Philippe et Salazie - caractérisées par leur isolement géographique, ne sont pas sous l'influence des grandes villes.

#### Plus de 300 000 habitants dans l'aire d'attraction du chef-lieu

Dans la partie nord de l'île, l'aire d'attraction de Saint-Denis est logiquement celle qui comprend le plus de communes. Elle est la plus peuplée (307 400 habitants) et concentre le plus d'emplois (101 700). Elle se situe au 20<sup>e</sup> rang national en termes de nombre d'habitants. Elle couvre six communes, de l'Ouest (La Possession) à l'Est (Saint-André et Bras-Panon).

#### Au sud de l'île, deux aires d'attraction autour des pôles de Saint-Pierre - Le Tampon et Saint-Louis

Le deuxième centre d'attraction en termes de nombre d'habitants se situe au sud de l'île. Il comprend deux aires d'attraction, constituées autour des pôles de Saint-Pierre - Le Tampon et Saint-Louis. Au total, 272 900 personnes habitent dans l'ensemble de ces deux aires. La très grande majorité des actifs qui y vivent y travaillent aussi.

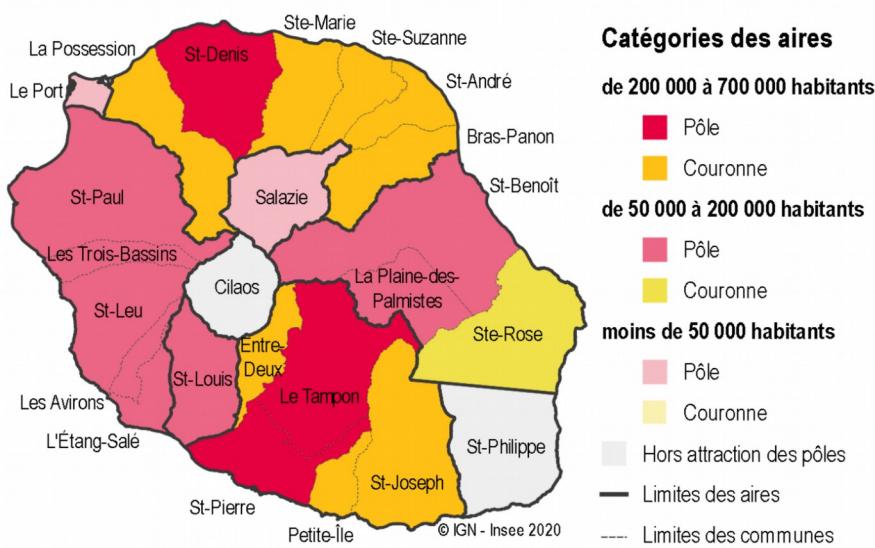
## À l'Ouest, Le Port et Saint-Paul concentrent de nombreux emplois

Dans l'ouest de l'île, l'emploi est très concentré dans les villes de Saint-Paul et du Port. Ensemble, ces pôles regroupent les trois quarts des emplois de la microrégion, en particulier autour du complexe industrielo-portuaire (4 800 emplois générés) et en lien avec les besoins de la population présente, qu'elle soit permanente ou en séjour de courte durée. Le bi-pôle constitué de Saint-Paul et du Port attire moins les actifs en emploi vivant dans les environs que Saint-Denis au nord et Saint-Pierre - Le Tampon au sud.

## Fort dynamisme démographique dans l'Est et à la périphérie de l'aire d'attraction de Saint-Denis

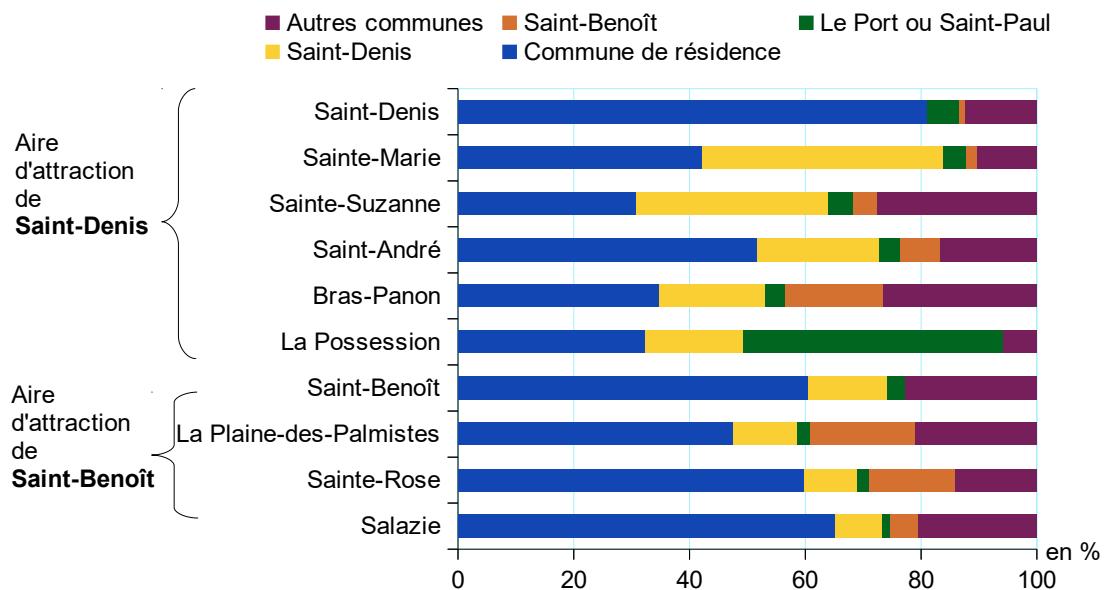
Entre 2007 et 2017, la population a augmenté le plus fortement dans l'aire d'attraction de Saint-Benoît et à la périphérie de l'aire d'attraction de Saint-Denis, signe d'une périurbanisation qui s'est développée. En effet, dans l'aire d'attraction de Saint-Benoît, les départs et les arrivées s'y équilibrent, au contraire de la plupart des autres aires : la population y augmente ainsi deux fois plus vite qu'en moyenne sur la région.

## Sept aires d'attraction des villes à La Réunion



Source : Insee, zonage en aires d'attraction des villes 2020.

## L'aire d'attraction de Saint-Denis s'étend à l'Ouest et à l'Est



Note : Saint-Denis et Saint-Benoît, notées en gras, sont les pôles de leurs aires d'attraction.

Lecture : Sur 100 actifs en emploi résidant à Bras-Panon, 35 y travaillent, 18 travaillent à Saint-Denis, 3 au Port ou à Saint-Paul, 17 à Saint-Benoît et 26 dans d'autres communes de l'île.

Source : Insee, Recensement de la population 2017.

## 2/ Les unités urbaines 2020 à La Réunion

Les unités urbaines permettent de caractériser les communes selon le double critère de la continuité du bâti et du nombre d'habitants. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants.

À La Réunion, la très grande majorité des communes sont urbaines. Ainsi, en 2017, 98,5 % de la population réunionnaise vit dans une unité urbaine : cette part est la plus élevée des départements français après Paris et sa petite couronne, les Bouches-du-Rhône et Mayotte.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 15 unités urbaines façonnent le territoire de La Réunion.

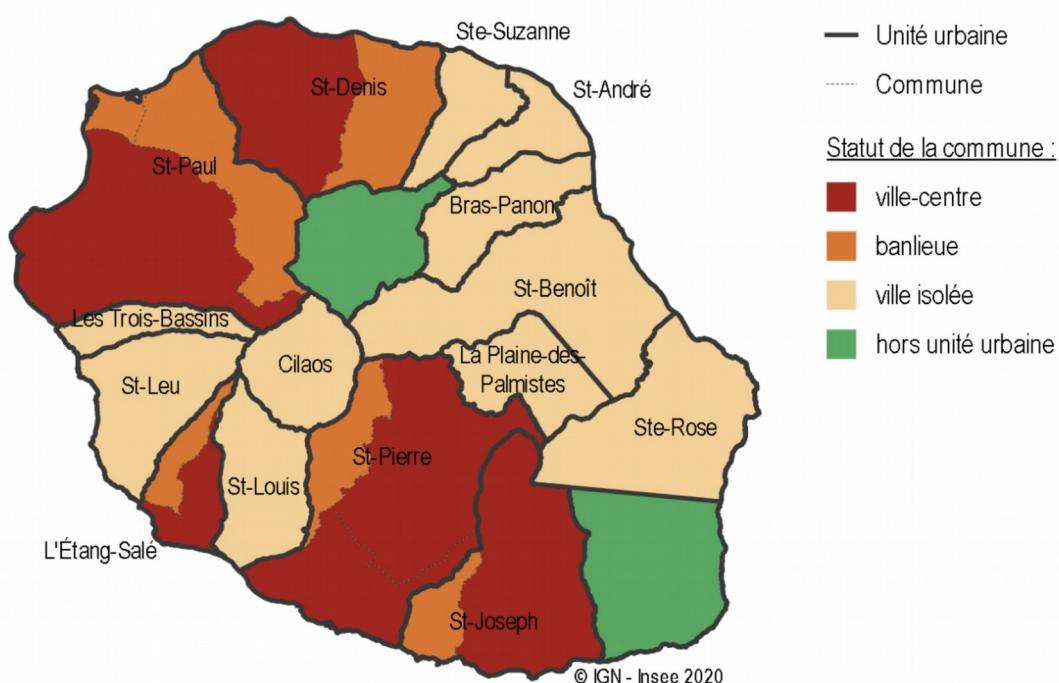
Trois d'entre elles regroupent plus de 160 000 habitants : six Réunionnais sur dix résident ainsi dans une des agglomérations de Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre. Ces unités regroupent en leur sein plusieurs communes, à l'instar des unités urbaines de Saint-Joseph et de l'Étang-Salé. Par exemple, l'unité urbaine de Saint-Paul rassemble, au-delà de Saint-Paul qui constitue sa « ville-centre », les communes de La Possession et du Port qui correspondent à sa « banlieue ».

Dix communes, dont Saint-André, Saint-Leu ou encore Cilaos, sont des « villes isolées » : elles constituent à elles seules une unité urbaine.

Seules les deux communes de Saint-Philippe et de Salazie ne sont pas considérées comme urbaines, au sens de ce zonage.

Dans le zonage de 2020, Saint-Joseph et Petite-Île constituent une seule unité urbaine multicommunale, alors qu'elles étaient des « villes isolées » dans la version précédente de ce zonage.

### Quinze unités urbaines à La Réunion



Source : Insee, zonage en unités urbaines 2020.

#### Pour en savoir plus

- « [Aire d'attraction des villes 2020 à La Réunion – Deux aires d'attraction particulièrement étendues et peuplées au Nord et au Sud](#) », Insee Analyses La Réunion n° 48, octobre 2020.
- « [En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville](#) », Insee Focus n° 211, octobre 2020 ;
- « [Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines](#) », Insee Focus n° 210, octobre 2020.
- « [Zonages d'études – Téléchargement des fichiers de description et de composition des zonages](#) », Insee, octobre 2020.

Service presse de l'Insee La Réunion-Mayotte

0692 448 358 – [inseeoi-communication@insee.fr](mailto:inseeoi-communication@insee.fr)

